



LAC LÉMAN
Les anti jet-ski veulent
l'interdiction totale

P. 4

THONON
Les festivités de Noël
sont lancées

P. 10



INSOLITE
Bernard Accoyer
la peau d'un
pour la télé

DIMANCHE

BRE 2014 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

RÉGION

à témoins
casqué
tabac

à toute personne ayant
pu apercevoir le bra-
queur au moment de sa
fuite.

**Un chargeur de pistolet
à billes**

L'homme a probable-
ment utilisé une arme
factice pour commettre
le vol. Les enquêteurs ont
retrouvé un chargeur de
pistolet à billes, proba-
blement perdu par le vo-
leur au moment de sa
fuite.

Pour témoigner, il faut
contacter le commissa-
riat au 04 50 52 32 00 ou
en composant le 17.

S.B.

Avalanche
istes

tervenus immédiatement
et ont hospitalisé les
deux victimes.

« En altitude, nous
avons assez de neige. En
ce moment, le risque
d'avalanches n'est pas
marqué mais il peut y
avoir des zones plus dan-
gereuses à cause du
vent » a déclaré Adriano
Favre, le directeur du Se-
cours alpin régional.

Dans la vallée de
Champorcher, au-dessus
des 2 500 mètres, il y a
140 centimètres de neige
auxquels il faut ajouter
les 12 centimètres de
neige fraîche tombés
dans la nuit de vendredi
à samedi.

Pierre PINACOLI

THONON-LES-BAINS | Elles s'opposent à cette pratique sur le lac Léman, même avec des engins électriques

500 personnes ont défilé pour l'interdiction totale du jet-ski



Depuis la place du Belvédère jusqu'aux bureaux de la sous-préfecture, les manifestants ont scandé : « Non au jet-ski sur le Léman ! ». Photo Le DL/M.B.

Présentée comme un "ras-
semblement citoyen", la
manifestation organisée
hier matin place du Belvédè-
re par le collectif "Pour un
Léman sans jet-ski" a ras-
semblé quelque 500 person-
nes. Un chiffre que les orga-
nismes estiment à un peu
moins d'un millier de per-
sonnes et la police à 370.

Pêcheurs professionnels et
amateurs, associations de
sauvegarde du Léman, mais
aussi les Amis de la Nature,
la Ligue pour la Protection
des Oiseaux ou encore les
plongeurs d'Évian-Neuve-
celle étaient présents, aux
côtés de simples citoyens,
des Thononais soucieux de
préserver « la tranquillité du
lac », mais aussi « la sécurité
des baigneurs ».

Jean-Patrick Mauger pré-
sident de l'Association des
pêcheurs amateurs du lac
Léman français (APALLF),
ne cachait pas non plus sa
préoccupation : « Nous som-
mes là pour présenter nos
doléances aux services de
l'État (lire par ailleurs) car
nous réclamons l'interdiction
totale de la pratique du jet-
ski. L'impact écologique sera
trop important, mais c'est
surtout la sécurité de tous les
usagers du lac qui nous pré-
occupe ».

Christian Vignaud, prési-
dent de l'association des
ports français du Léman ren-
chérissait : « Le lac est fait
pour des sports doux. Si un
amateur de jet-ski se retrou-
ve dans le filet d'acier d'un
pêcheur, il pourrait se blés-

ser gravement. Avec les
Suisses, nous avons les mê-
mes intérêts et il faudrait que
la même politique soit men-
née sur tout le lac ».

D'ailleurs son homologue
suisse Hugues Würsten, pré-
sident de la Fédération inter-
nationale des pêcheurs ama-
teurs du Léman (Fipal), avait
fait le déplacement tout spé-
cialement : « Je m'associe
pleinement à la démarche de
mes collègues français avec
lesquels je suis en relation
très régulièrement. Nous
craignons que les services de
navigation soient débordés
pour surveiller cette prati-
que. Si on ouvre la porte au
jet-ski, on ne sait pas com-
ment on pourra la gérer ».

Myriam BENOIT

L'INFO EN +

UN ARRÊTÉ TRÈS LIMITATIF

Vendredi, le préfet de
Haute-Savoie a publié un
arrêté interdisant la
navigation des jet-skis à
moteur à essence sur le lac
Léman, mais autorisant les
jet-skis et scooters des
mers à propulsion
électrique entre les
communes de Lugrin et de
Meillerie, mais seulement
entre 14 heures et 17
heures. La vitesse de ces
engins est limitée à 10 km/h
jusqu'à une distance de
600 m à compter des rives.
Dans les bandes de rives,
les trajectoires suivies
devront être rectilignes et
perpendiculaires à la rive.

Une pétition en ligne a réuni
plus de 5 000 signatures

Créé en novembre dernier, le collectif "Pour un
Léman sans jet-ski" rassemble notamment les
pêcheurs professionnels (AA/PPLA) et les pêcheurs
amateurs (APALLF), mais aussi la Frapna, les asso-
ciations "Le Lac pour Tous" et "Sauvegarde du
Léman", ainsi que l'association Littoral Actions Com-
munes (LAC) et les Amis de la Nature.

Tous se sont associés pour demander l'interdiction
totale du jet-ski sur le Léman. Pour faire valoir leurs
arguments, ils ont mis en ligne une pétition qui a
recueilli à ce jour quelque 5 200 signatures.

À l'issue de la manifestation d'hier, les présidents
des associations réunies en collectif ont été reçus par
le sous-préfet de Thonon, qui a réceptionné la
pétition. Concernant la pratique du jet-ski électrique,
il leur a notamment assuré qu'il veillerait à ce que les
conditions de l'arrêté préfectoral publié cette semai-
ne (lire nos éditions d'hier) soient respectées.

M.B.

SAINT-GERVAIS | Violences au refuge de Tête Rousse

Relaxe pour l'employé qui voulait faire respecter le règlement

Les incivilités sur le chemin
qui mène au toit des Alpes
n'en finissent pas d'occuper
les juges du tribunal correc-
tionnel de Bonneville. Der-
nièrement, ils avaient eu à
juger deux montagnards,
d'origine polonaise, qui
avaient dégradé la fenêtre
de l'abri du gardien du refu-
ge de Tête Rousse.

Ce jeudi, une nouvelle af-
faire était à l'ordre du jour
des juges. Il s'agissait cette
fois-ci de violences avec usa-
ge ou menace d'une arme.

Les faits remontent au
15 septembre dernier.

Ce jour-là, à 8 heures, un
montagnard anglais qui se
trouvait au refuge de Tête
Rousse décide de ne pas
poursuivre l'ascension qu'il
avait entamée et souhaite
entrer dans le réfectoire
pour parler à ses compa-
gnons. Sauf qu'il a déjà ses
crampons au pied et qu'en-
trer dans le refuge avec des
crampons est interdit. C'est
ce qu'un employé des lieux,
qui est en train de balayer,

tente de lui expliquer en
vain, lui montrant les divers
pictogrammes d'interdic-
tion.

**Blessé à la main,
le montagnard anglais
porte plainte**

Devant le refus du touriste,
le membre du personnel finit
par le reconduire un peu sé-
chement à l'extérieur. Éner-
vé, le premier se retourne
sur le pas de la porte et assè-
ne un violent coup de poing
au second.

L'employé le repousse défi-
nitivement avec le balai qu'il
tenait. Cependant, le monta-
gnard anglais est blessé à la
main dans la bagarre.

Une plainte est alors dépo-
sée et finalement, c'est l'em-
ployé du refuge qui répon-
dait de violences à la barre
du tribunal correctionnel.
Cependant, après instruc-
tion du dossier à l'audience,
l'état de légitime défense a
été reconnu et le prévenu a
été relaxé.

Isabelle PHILIPPE

es patois 2015
nd' à Fanfoué d' R'gny

Q'gni no vi



FAITS DIVERS EXPRESS

POLITIQUE EXPRESS